

École primaire de Colombey-les-Belles

année scolaire 2018/2019

2 route de Moncel

54 170 COLOMBEY-LES-BELLES

☎ 03.83.52.05.37

✉ ce.0542009r@ac-nancy-metz.fr

COMPTE RENDU DE CONSEIL D'ÉCOLE

le 19/10/2018

de 18 h à 20 h

PARTICIPANTS

Présents

Enseignants : Nathalie BOUVARD ; Nathalie CARTIER ; Nathalie DENIS-KUHN ; Céline GODARD ; Sandrine KUNG ; Vilayphone L'HUILLIER ; Marie MARTIN ; Céline MONETTI ; Armelle MOUGEOT ; Jade PARISOT ; Dominique PAYEUR ; Kévin QUENTIN ; Sandra RAGOT ; Amélie SIMONETTI ; Catherine SOLES.

RASED : Monique ORTEGA.

Parents d'élèves : Stéphanie BONNET ; Adeline CARDOSO ; Dulce CACION ; Juliette COLIN ; Ludivine CRESSON ; Marion ENGEL ; Ghislain GARNIER ; Myriam LAURENT ; Christophe LE BOURVA.

Représentants communes / SIEEP : Frédéric RAYBOIS (Vice-Président du SIEEP).

ATSEM : Sylvie COFFIGNY ; Aurore COLOMBAIN ; Corinne HERNANDEZ.

Excusés

RASED : Marie-Hélène PIERRE.

Parents d'élèves : Hélène HENRION-FELTER.

Représentants communes / SIEEP : Jean MARCHAND (Maire de Dolcourt).

DDEN : Danièle BOLMONT.

Points traités	Problèmes ou questions soulevés	Décisions ou résolutions prises
<p><u>1) Rappel des attributions du conseil d'école</u></p>	<p><i>Lecture de la partie du décret n°90-788 du 6 septembre 1990 concernant le conseil d'école.</i></p> <p>Le conseil d'école est composé du directeur d'école, du maire (ou de son représentant) et d'un conseiller municipal, des maîtres de l'école, d'un des maîtres du réseau d'aide, des représentants de parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) et de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.</p> <p>Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé au moins 8 jours avant la date des réunions. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.</p> <p>Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ; il donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.</p> <p>Le compte-rendu est affiché devant l'école et dans chaque commune du regroupement.</p>	
<p><u>2) Présentation et vote du règlement intérieur</u></p>	<p><i>Lecture de chaque article du règlement intérieur établi en novembre 2017.</i></p> <p><u>Article 1</u> : horaires de l'école et accueil. <u>Article 2</u> : absences et retards. <u>Article 3</u> : cour de récréation et déplacements dans l'école. <u>Article 4</u> : droits et obligations. <u>Article 5</u> : accès à l'école et relations famille-école. <u>Article 6</u> : usage des locaux. <u>Article 7</u> : sécurité et santé. <u>Article 8</u> : diffusion de documents, internet et droit à l'image. <u>Article 9</u> : demi-pension.</p>	<p><u>Modifications dans les articles 1, 2, 3 & 9 :</u> Horaires des classes : lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30-11h45 et 13h15-16h / Accueil à 13h05 / arriver avant 8h30 et 13h15 à l'école primaire / Demi-pension entre 11h45 et 13h05.</p> <p><u>Modification dans l'article 7 :</u> « Les téléphones portables sont interdits dans l'école ainsi que les baladeurs numériques. »</p> <p><u>Ajout dans l'article 7 :</u> Le personnel enseignant et les agents spécialisés du Syndicat Intercommunal ne sont pas autorisés à donner des médicaments, <u>sauf en cas de traitement court et de la présentation d'une ordonnance et</u></p>

		<p>d'une autorisation parentale signée (y compris pour l'homéopathie). Le tout doit être confié par les parents à un adulte de l'école ; aucun médicament ne doit rester dans le sac ou le cartable de l'enfant. »</p> <p><i>Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'école et sera diffusé prochainement aux familles.</i></p>
--	--	---

Points traités	Présentation
3) <u>Présentation de la Charte de la Laïcité</u>	Le document du Ministère de l'Education Nationale rappelle les valeurs de la République concernant la Laïcité à l'école. Ce document est affiché à l'entrée de l'école et sera diffusé à chaque famille avec le règlement intérieur.
4) <u>Présentation de l'équipe pédagogique et effectifs 2018-2019</u>	<p>11 classes, pour un total de 268 élèves.</p> <p><u>PS-MS / 24 élèves</u> : Mme L'HUILLIER. ATSEM : Mme HERNANDEZ.</p> <p><u>PS-MS / 24 élèves</u> : Mme SIMONETTI. ATSEM : Mme COFFIGNY.</p> <p><u>MS-GS / 24 élèves</u> : Mme DENIS-KUHN (jeudi et vendredi) & Mme PARISOT (lundi et mardi). ATSEM : Mme SOARES.</p> <p><u>GS / 25 élèves</u> : Mme SOLES. ATSEM : Mme COLOMBAIN.</p> <p><u>CP-CE1 / 26 élèves</u> : Mme MARTIN (lundi) et Mme BOUVARD (mardi, jeudi et vendredi).</p> <p><u>CP-CE1 / 26 élèves</u> : Mme MOUGEOT (jeudi et vendredi) & M. QUENTIN (lundi et mardi).</p> <p><u>CE1-CE2 / 26 élèves</u> : Mme KUNG.</p> <p><u>CE2-CM1 / 27 élèves</u> : Mme PAYEUR (lundi) et Mme MONETTI (mardi, jeudi et vendredi).</p> <p><u>CM1-CM2 / 28 élèves</u> : Mme RAGOT.</p> <p><u>CM1-CM2 / 28 élèves</u> : Mme CARTIER.</p> <p><u>Regroupement ULIS / 10 élèves</u> : Mme GODARD. AESH-co : Mme BOUXIROT</p> <p><u>RASED</u> : Mme ORTEGA (enseignante spécialisée) et Mme PIERRE (psychologue scolaire).</p> <p><u>BCD</u> : Mme GEORGES.</p> <p><u>AESH</u> : Mme BODAUD, Mme CUSSY, Mme GAULARD, Mme HUGUET, Mme PIERRON, Mme WEISS.</p> <p><u>Personnel du SIEEP (cantine CE1 à CM2 – bus)</u> : Mme DUVAL, Mme GEORGE, Mme LAGARDE, Mme LAURENT.</p> <p><u>Personnel du GIP NOE (cantine PS à CP – périscolaire)</u> : Mme FAUSEL (directrice) et animatrices.</p>

<p><u>5) Sécurité à l'école</u></p>	<p>Des exercices d'évacuation sont réalisés régulièrement (2 dans l'année) : le premier a eu lieu en septembre, l'évacuation ainsi que l'appel des élèves par classe ont été réalisés en environ 2 minutes 30 secondes pour l'ensemble de l'école.</p> <p>Actuellement, le niveau du dispositif VIGIPIRATE est celui de la vigilance renforcée. Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ; • un contrôle visuel des sacs peut être effectué ; • l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; • durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de Noël - prioritairement l'exercice "attentat intrusion". <p>Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Des affiches récapitulatives des mesures mises en place sont présentes dans les panneaux d'affichage.</p> <p>Un document PPMS attentat / intrusion permet de consigner les différentes informations concernant l'école et les consignes à appliquer en cas d'attentat ou d'intrusion à l'école.</p>
<p><u>6) Présentation du projet d'école 2017-2018</u></p>	<p>Le projet d'école a été établi pour les 3 années scolaires de 2016 à 2019. Il s'articule autour de 2 axes principaux : l'éducation à la citoyenneté et la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit). Pour chaque axe, des objectifs et actions sont définis pour chaque cycle.</p> <p><u>Axe 1 : Education à la citoyenneté.</u> <u>Cycle 1 :</u> Une école qui s'adapte aux jeunes enfants. Favoriser la passerelle famille / école et enfant / élève en abordant les problématiques de l'hygiène et du respect des règles du citoyen. → Lecture d'albums, débats en classe, ateliers philo, recherche de partenariat avec la PMI (hygiène bucco-dentaire), projet de contact avec le Relais Familles, création d'une chorale de cycle 1, ...</p> <p><u>Cycle 2 :</u> L'engagement : agir collectivement, passer de l'individuel au collectif. → Sortie scolaire à Fort Aventures, projet de lecture inter-cycles, échanges de productions diverses et présentation de travaux entre classes, expositions partagées, débats à visée philosophique, encourager les pratiques d'entraide (tutorat, coopération), actions de solidarité (opération « pièces jaunes », action pour le Téléthon), projet « Ecole et cinéma », rallye maths OCCE, ...</p>

	<p><u>Cycle 3</u> : Vivre ensemble.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Elaboration d'un règlement commun au cycle, pratique des métiers de classe, débats à partir de l'actualité et de grands thèmes, citations, conseils d'élèves (élection de délégués de classe), collecte de stylos (pour une association de soutien à une maladie orpheline), participation au cross du collège (ELA), classe de découverte, sécurité routière, ... <p><u>Axe 2</u> : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (oral et écrit).</p> <p><u>Cycle 1</u> : Elargir le vocabulaire des élèves, en compréhension et en production.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travail sur des mots-clés extraits d'albums, construction d'imagiers, visionnage de diaporamas, jeux de loto et de memory, utilisation de l'outil « Catégo Phono », création d'une chorale de cycle 1, ... <p><u>Cycle 2</u> : Donner du sens à l'enseignement et à l'apprentissage du lire / écrire.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de projets (« Je raconte et je lis aux autres », ...), exposés, mise en place et utilisation d'outils communs au cycle 2, aménagement du travail en fonction des difficultés et/ou handicaps des élèves, travail par groupes de niveau, ateliers à la BCD, création poétique, ... <p><u>Cycle 3</u> : Elargir le vocabulaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travail à partir de citations, lecture de textes dans toutes les matières, recours à l'outil numérique (tablettes), travail par thème en vocabulaire, utilisation d'un cahier d'écrivain, débats, questions ouvertes, projet littéraire et remise de prix (Imaginales), adaptation du travail des élèves et différenciation pédagogique, participation au prix des Incorruptibles + rallye-lecture inter-classes (CE2-CM1-CM2), compte-rendu des visites faites lors de la classe de découvertes (exposition), ... <p>Mise en place d'outils et de progressions communs à l'intérieur d'un cycle. Harmonisation des méthodes et manuels utilisés. Mise en place de cahiers de cycle, que les enfants utilisent sur 3 ans. Appui du RASED pour la remédiation (prise en charge de petits groupes d'élèves). Inclusion des élèves de l'ULIS dans les classes ordinaires (et inversement pour d'autres élèves).</p>
<p><u>7) Point sur les nouveaux rythmes scolaires</u></p>	<p>Pour rappel, il y a eu un changement de rythmes scolaires en septembre 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fonctionnement sur 4 journées de 6 heures (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Matin : 8h30 – 11h45 (accueil à 8h20). Après-midi : 13h15 – 16h (accueil à 13h05). <p>Explication des difficultés constatées au niveau de l'équipe enseignante : la pause de midi est trop courte pour permettre aux élèves de se poser et d'être disponibles pour les apprentissages dispensés l'après-midi. Les nouveaux rythmes scolaires vont à l'encontre du bien-être des élèves : les enfants semblent toute la journée pressés par les adultes qui s'occupent d'eux.</p> <p>Parole donnée aux parents d'élèves pour qu'ils expriment leur ressenti : les parents constatent également que la pause de midi est trop courte (trajets à faire au plus vite, repas à prendre en temps limité, pas de temps de repos possible, ...).</p>

Au niveau du SIEEP, la position est qu'il faudrait laisser du temps aux élèves ainsi qu'au personnel de s'habituer aux nouveaux rythmes scolaires. Par ailleurs, il faudrait réfléchir à long terme pour présenter un projet solide ; un vrai débat est à organiser sur cette thématique.

Il faudra vérifier auprès de l'IEN si les nouveaux rythmes scolaires ont été adoptés pour une durée de 3 ans ou s'il y a éventuellement une possibilité de les modifier avant.

8) Présentation des comptes de la coopérative scolaire

Compte de fonctionnement (du 01/09/2017 au 31/08/2018)

Charges (dépenses)		Produits (recettes)	
		701 – Cotisations des parents	4 948,00
607 – Achat de produits pour vente	2 366,71	707 – Recettes des ventes	5 100,85
618 – Dépenses activités éducatives	9 396,51	708 – Recettes activités éducatives	1 941,00
6281 – Cotisations versées OCCE	588,30	741 – Subventions publiques	5 975,00
6282 – Assurances versées	100,65	742 – Autres subventions	0,00
65 – Autres dépenses courantes	543,41	75 – Autres recettes	468,92
67 – Dépenses exceptionnelles	357,72	76 – Produits financiers	0,00
68 – Achat de gros équipements	479,15	77 – Produits exceptionnels	357,72
TOTAL DES CHARGES	13 832,45	TOTAL DES PRODUITS	18 791,49
120 – Excédent (produits – charges)	4 959,04	129 – Déficit (charges – produits)	0,00
BALANCE	18 791,49	BALANCE	18 791,49

Bilan simplifié au 31/08/2018

Actif		Passif	
Compte financier			
512 – Banque	0,00	110 – Report des sommes au 31/08/2017	11 755,25
514 – CCP	16 714,29	120 – Excédent	4 959,04
530 – Caisse espèces	0,00	129 – Déficit	0,00
TOTAL ACTIF	16 714,29	TOTAL PASSIF	16 714,29

